



Communiqué de presse

Paris, le 24 mars 2026

Accord UE-Australie – L'accord de trop

La filière betterave - sucre française exprime sa grande inquiétude à la suite de l'annonce par la Présidente de la Commission européenne, Mme Ursula Von Der Leyen, et le Premier ministre australien Anthony Albanese, de la conclusion des négociations d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie.

Après un cycle de négociations particulièrement opaques, l'accord dévoilé par la Commission prévoit l'ouverture d'un nouveau contingent sans droits de 35 000 tonnes de sucre brut australien et de 10.000 t d'éthanol (équivalent à 20.000 t de sucre). Ce volume supplémentaire s'ajoutera aux nombreux contingents déjà accordés dans le cadre d'accords commerciaux récents, portant à plus de 1,7 million de tonnes les importations de sucre pouvant entrer sur le marché européen à des conditions préférentielles – soit environ 20 % de la consommation européenne, sur un marché déjà pleinement saturé.

Alors que la filière betterave - sucre française et européenne répond aux standards environnementaux et sociaux les plus élevés au monde, l'accord ne prévoit aucune garantie équivalente pour les produits importés.

Le dispositif de certification de durabilité envisagé par l'Australie, et accepté par l'UE, autorise l'emploi d'au moins 30 substances actives non autorisées dans l'UE dans la production de la canne à sucre en Australie. S'y référer est inacceptable car non seulement il est de nature privée, mais il officialise la coexistence d'un double standard sur le marché européen, au détriment de nos producteurs.

Quant au mécanisme de sauvegarde, déjà mis en avant par la Commission dans le cadre de l'accord Mercosur, on sait qu'il est insuffisant en raison des caractéristiques de notre marché, et pourrait n'être déclenché qu'une fois la crise survenue.

Cette décision est en décalage complet avec les déclarations formulées lors du Salon international de l'agriculture où, tant le Commissaire européen à l'Agriculture que la ministre française de l'Agriculture, se sont engagés à ne pas ouvrir de nouveaux contingents sur des produits identifiés comme sensibles, dont le sucre.

Nous déplorons, une fois de plus, que notre secteur ait servi de monnaie d'échange pour obtenir des avantages commerciaux par ailleurs.

Ce nouveau cadeau offert à nos concurrents, dans un contexte de marché déjà saturé où la consommation est en baisse, se traduira fatalement par une baisse de la production domestique, et viendra encore affaiblir la production nationale, ce qui est susceptible d'entraîner de nouvelles restructurations.

Pour être appliqué, l'accord devra désormais recevoir l'approbation du Parlement européen et faire l'objet d'une décision du Conseil : nous leur demandons désormais de peser de tout leur poids, face à la Commission européenne, pour veiller aux intérêts de notre filière.

Contact presse : 06 85 27 81 85